

Province de Québec
Municipalité de La Doré
Lundi, 2 juin 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la paroisse de La Doré, tenue le 2 juin 2014, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM Yoland Bau, conseiller
Marc Perron, conseiller
Yanick Baillargeon, conseiller
Michel Simard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
M^{me} Stéphanie Gagnon, directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, récite la prière d'usage, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE ET PRIÈRE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 MAI ET DU 26 MAI SPÉCIALE 2014
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Enjeux et territoires
 - 4.4 Rapport sur les indicateurs de gestion
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Autorisation d'utilisation des surplus accumulés
 - 5.3 Adoption règlement 2014-002 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de la rue des Saules et autorisant un emprunt de 900 000\$ et des dépenses de 1 136 279\$ »
 - 5.4 Analyse financière (budget comparatif)
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION

- 8.1 Centre d'action bénévole de Saint-Félicien : Salon du bénévolat :
Demande de soutien financier
- 8.2 Les Amis de Sainte-Anne : Demande de soutien financier
- 8.3 Vente de terrains en location :
 - 8.3.1 Autorisation de vente lot 4 595 568
 - 8.3.2 Autorisation de vente lot 4 595 562
- 8.4 Assurances municipales : Renouvellement
- 8.5 Les Loups au Volant inc. : Autorisation d'utilisation de terrain municipal

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. VOIRIE

- 10.1 Ministère des Transports du Québec :
 - 10.1.1 Permis d'intervention
 - 10.1.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local-
compensation de base des municipalités
 - 10.1.3 Renouvellement de l'appellation Village-Relais
 - 10.1.4 Congrès Village-Relais : Suivi du participant

11. SERVICES PUBLICS

- 11.1 Régie des matières résiduelles :
 - 11.1.1 Protocole d'entente service de conteneurs de chasse
 - 11.1.2 Programme de subvention de couches lavables
- 11.2 Entretien des immeubles municipaux

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 CPTAQ : Appui à une demande d'aliénation et de morcellement lots
4 594 502 et 4 594 508

14. LOISIRS ET CULTURE

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 15.1 CADLD : Appui à la demande d'aide financière au Programme de
développement régional et forestier 2014-2015

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2014-06-111

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2014-06-112

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2014

Il est proposé par Michel Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 5 mai 2014 tel que présenté.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2014-06-113

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 MAI SPÉCIALE 2014-06-03

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 26 mai spéciale 2014 tel que présenté.

POINT 4.1

Rapport du maire **RAPPORT DU MAIRE**

Le 5 mai, j'ai rencontré le député et Premier ministre Philippe Couillard lors de son installation à son bureau de St-Félicien. Le 6 mai, j'ai participé à la table Migr'Active pour l'accueil d'immigrants dans la région. Le 8 mai, j'ai participé à une rencontre concernant le tracé de la piste cyclable entre St-Félicien et La Doré. Le 12 mai, nous avons rencontré monsieur Guy Martin dans le but de préparer un plan de travail pour l'élaboration du plan stratégique de la Municipalité de La Doré et du plan de développement de la CADLD. Le 14 mai nous avons reçu l'ancien et le nouveau directeur d'usine de Produits Forestiers Résolu. Ils nous ont fait part de la nouvelle approche que l'entreprise veut mettre de l'avant dans ses relations avec le milieu. Il y aura peut-être la création d'un Cercle d'affaires à La Doré. Le 15 mai, j'ai participé à une rencontre avec le président de Produits Forestiers Résolu en lien avec les aires protégées, la protection du caribou forestier et les certifications. Le 20 mai, j'ai participé à la journée touristique Domaine-du-Roy à Roberval. Le 23 mai, j'ai participé à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Produits Forestiers Résolu. Le 25 mai, j'ai participé à la Marche de la mémoire. Le 26 mai, j'ai présidé une séance spéciale dans le but de débiter les procédures pour la réfection de la rue des Saules. Le 27 mai, j'ai été cité comme témoin à la cour des petites créances dans le dossier des résidents de la Branche-Ouest. Le 29 mai, j'ai participé au gala Le Domainois ou le Moulin des Pionniers s'est mérité le prix coup de cœur.

POINT 4.2

Conseillers (ères) **RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES**

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de mai selon leurs différents domaines d'intervention.

Yoland Bau a participé à la Marche de la mémoire, à la séance spéciale et aux rencontres sur la relance de la filière feuillue.

RÉSOLUTION 2014-06-114

MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DE LA MARCHE DE LA MÉMOIRE 2014

Une motion de félicitations est présentée par Yoland Bau aux organisateurs de la Marche de la Mémoire 2014 présentée le 25 mai dernier à La Doré. Le comité a remporté un vif succès et à récolter un bon montant pour la recherche sur l'Alzheimer.

Marc Perron a participé au souper de la Traversée internationale de Roberval, à l'assemblée générale annuelle du Complexe sportif, à la vente de garage communautaire au Complexe sportif, à une rencontre avec le Festival équestre pour préparer l'édition de 2014 et au Super Moto.

Yanick Baillargeon a participé au lancement de la plateforme le GIC, à la rencontre pour la piste cyclable, à l'assemblée générale du Centre des Loisirs et à la vente de garage communautaire.

RÉSOLUTION 2014-06-115
MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DU SUPER MOTO

Une motion de félicitations est présentée par Yanick Baillargeon aux organisateurs du Super Moto 2014 présentée les 31 mai et 1^e juin derniers à La Doré. Les organisateurs ont remportés un vif succès et le spectacle était à la hauteur des attentes.

Michel Simard a participé aux rencontres du Moulin des Pionniers, à la rencontre de la Résidence Dorée, aux rencontres municipales et à la vente de garage communautaire.

Hélène Gagnon a participé l'assemblée générale annuelle de Service et qualité de vie et mentionne que la bénévole de l'année est madame Lily Laprise. Elle a participé à la rencontre de l'Office municipal d'habitation de La Doré, à la Marche de la mémoire, au lancement de la plateforme GIC et au Super Moto.

Pierre-Paul Lalancette a participé au congrès des Villages-Relais et à une démonstration de cheerleading à La Baie. Lors de son passage au congrès des Villages-relais, il a visité des bouilloires de biomasse. Il a participé au Relais pour la vie.

RÉSOLUTION 2014-06-116
MOTION DE FÉLICITATIONS AUX MINI-CHEERS DE LA DORÉ

Une motion de félicitations est présentée par Pierre-Paul Lalancette aux participants et aux entraîneurs du cheerleading à La Doré. La qualité de leur prestation est une fierté pour toute la population Doréenne.

POINT 4.3
MRC DOMAINE-DU-ROY : ENJEUX ET TERRITOIRES

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de La Doré dans plusieurs compétences et que souvent, les membres du conseil ne sont pas avisés des problématiques touchant l'avenir et le territoire de la Municipalité de La Doré. Les résumés des comités pléniers de mai ont été déposés aux membres du conseil.

POINT 4.4
RAPPORT: INDICATEURS DE GESTION

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion traitant des permis, des dépenses d'énergie et des heures travaillées.

POINT 5.1
RÉSOLUTION 2014-06-117
ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de mai 2014 au montant total de 104 495.93\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2
RÉSOLUTION 2014-06-118
AUTORISATION D'UTILISATION DES SURPLUS ACCUMULÉS

CONSIDÉRANT QUE la phase II de la Résidence Dorée est reportée à une année postérieure;

CONSIDÉRANT QU'il était prévu au budget d'utiliser 250 000\$ des surplus accumulés pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'utilisation des surplus accumulés pour un montant de 250 000\$ pour le projet de réfection de la rue des Saules et des avenues des Champs et des Prés.

POINT 5.3
RÉSOLUTION 2014-06-119
ADOPTION RÈGLEMENT 2014-002 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DES SAULES ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 900 000\$ ET DES DÉPENSES DE 1 136 279\$ »

Il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2014-002 intitulé «Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de la rue des saules et autorisant un emprunt de 900 000\$ et des dépenses de 1 136 279\$ ».

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ

RÈGLEMENT 2014-002

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION
DE LA RUE DES SAULES ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 900 000\$ ET
DES DÉPENSES DE 1 136 279\$

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux de réfection de la rue des Saules, Avenues des prés et des champs ouest;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est estimé à 1 136 279\$;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-06-118 intitulée « Autorisation d'utilisation des surplus accumulés»;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 26 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2014-002 tel que décrit ci-dessous :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil municipal décrète, par le présent règlement, des travaux de réfection de l'infrastructure routière de la rue des Saules entre les intersections de l'avenue des Champs et de l'avenue des Prés, selon l'estimation des coûts présentée dans le tableau suivant :

Réfection de la rue des Saules		
Estimation des coûts		
Article	Description	Montant
	Infrastructures de voirie	
	Coûts directs:	
	Coût total de construction	855 288 \$
	Provision pour imprévus (5 %)	42 764 \$
	Taxes nettes (3.7107 %)	33 324 \$
	Total - Coûts directs	931 376 \$
	Frais incidents:	
	Frais incidents de base	134 526 \$
	Taxes nettes (3.7107 %)	4 486 \$
	Total - Frais incidents	139 012 \$
	Plans et Devis	
	Production des plans et devis	62 155 \$
	Taxes nettes (9.975%(avant 2014) et 3.7107% (après 2014))	3 736 \$
	Total - Plans et devis	65 891 \$
	Grand total	1 136 279 \$

Le tout suivant le résumé des coûts estimés et inclus à l'étude des coûts des plans et devis préliminaires préparée par Dessau et datée de décembre 2012 et mis à jour le 29 mai 2014.

ARTICLE 3

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 900 000 \$ pour l'application du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 900 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement et plus particulièrement la subvention versée en vertu du programme « Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus sur la taxe fédérale d'accise sur l'essence ».

ARTICLE 6

S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations dans le présent règlement soit plus élevée que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à utiliser cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 8

Afin de financer la dépense décrétée au présent règlement, le conseil est autorisé à utiliser le solde disponible du règlement 2010-003 règlement autorisant un emprunt de 550 712\$ pour la modernisation du système de production d'eau potable au montant de 12 254.37\$. Le remboursement du solde disponible se fera conformément au tableau d'échéance du règlement dont on approprie le solde. La taxe spéciale imposée par le règlement mentionné plus haut et dont on utilise le solde disponible est réduite d'autant.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

Jacques Asselin,
Maire

POINT 5.4

ANALYSE FINANCIÈRE (BUDGET COMPARATIF)

La Directrice générale a déposé une analyse financière en date du 31 mai dernier. La situation des revenus et des dépenses respecte présentement les résultats anticipés au budget pour le 31 décembre 2014. Le cumulatif des dépenses au 31 mai 2014 se situe à 48% du budget soit 907 334\$ et le cumulatif des revenus à 1 617 152\$.

Correspondance POINT 6.0
RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE DE MAI 2014

Le résumé de la correspondance du mois de mai 2014 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie des dites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

Questions POINT 7.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 8.1
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE SAINT-FÉLICIEN : SALON DU
BÉNÉVOLAT : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Ce point est reporté en raison que le conseil désire analyser le dossier et prendra une décision selon celle prise par la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 8.2
RÉSOLUTION 2014-06-120
LES AMIS DE SAINTE-ANNE : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT le site touristique religieux « Cap Ste-Anne »;

CONSIDÉRANT les besoins du site pour des rénovations mineures et durables;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier présenté par le comité du site;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement d'une aide financière de 100\$ pour les rénovations mineures au site « Cap Ste-Anne ».

POINT 8.3.1
RÉSOLUTION 2014-06-121
VENTE DE TERRAIN EN LOCATION: AUTORISATION DE VENTE LOT 4 595
568

CONSIDÉRANT la résolution 2014-05-092 intitulée « Terrains municipaux : autorisation de vente »;

CONSIDÉRANT la proposition d'achat de monsieur Réjean Dallaire et madame Guylaine Méroz;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la vente du lot 4 595 568 à monsieur Réjean Dallaire et madame Guylaine Méroz pour la somme de 500\$, plus les taxes applicables. Les frais de contrat, de cadastrage et d'arpentage, si nécessaire, sont à la charge de l'acquéreur. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents nécessaires.

POINT 8.3.2
RÉSOLUTION 2014-06-122

VENTE DE TERRAIN EN LOCATION: AUTORISATION DE VENTE LOT
4 595 562

CONSIDÉRANT la résolution 2014-05-092 intitulée « Terrains municipaux : autorisation de vente »;

CONSIDÉRANT la proposition d'achat de monsieur monsieur Yvon Gobeil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la vente du lot 4 595 562 à monsieur Yvon Gobeil pour la somme de 500\$, plus les taxes applicables. Les frais de contrat, de cadastrage et d'arpentage, si nécessaire, sont à la charge de l'acquéreur. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents nécessaires.

POINT 8.4

RÉSOLUTION 2014-06-123

ASSURANCES MUNICIPALES : RENOUELEMENT

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité d'avoir une protection en assurances pour ses biens, ses immeubles, contre le crime, pour la responsabilité civile, pour la responsabilité municipale, etc ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le renouvellement des assurances municipales auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec pour la somme de 34 687\$.

POINT 8.5

RÉSOLUTION 2014-06-124

LES LOUPS AU VOLANT INC. : AUTORISATION D'UTILISATION DE
TERRAIN MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la présentation de l'édition 2014 du Festival des Camionneurs;

CONSIDÉRANT QUE Les Loups au Volant inc. présenteront des activités dans le cadre du 125^e anniversaire de l'arrivée des Premiers Colons à La Doré le 24 juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE Les Loups au Volant inc. désire utiliser le stationnement public du Village-relais situé sur un terrain municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise Les Loups au Volant inc. à utiliser le terrain du stationnement public du Village-relais pour la présentation de ses activités le 24 juin 2014.

POINT 10.1.1

RÉSOLUTION 2014-06-125

MINISTERE DES TRANSPORTS DU QUEBEC : PERMIS D'INTERVENTION

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- renouvelle auprès du ministère des Transports du Québec, jusqu'en février 2016, le permis d'intervention afin de procéder aux travaux de réparation aux réseaux d'aqueduc et d'égout situés sous les routes dont la gestion est de la responsabilité de Transports Québec;
- autorise monsieur Martin Bouchard, Technicien aux Travaux publics, à signer la demande de permis pour et au nom de la Municipalité de La Doré.

POINT 10.1.2

RÉSOLUTION 2014-06-126

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL-COMPENSATION DE BASE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 11 426\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nos vérificateurs externes présenteront, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

POINT 10.1.3

RÉSOLUTION 2014-06-127

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : RENOUVELLEMENT DE L'APPELLATION VILLAGE-RELAIS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré désire signifier au ministère des Transports du Québec son intention de renouveler son appellation « Village-relais » pour les cinq (5) prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré est déterminée à poursuivre le programme et à travailler à améliorer l'offre de services sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yolande Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré signifie officiellement au ministère des Transports du Québec son intention de renouveler son appellation « Village-Relais » pour les cinq (5) prochaines années.

POINT 10.1.4

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : CONGRÈS VILLAGE-RELAIS : SUIVI DU PARTICIPANT

Pierre-Paul Lalancette a participé au congrès annuel des Villages-relais à Amqui. Il a rencontré le ministre délégué aux Transports et à la stratégie maritime. Il propose que

l'on présente une candidature pour des prix de reconnaissance l'an prochain. Il a rencontré des municipalités membres Village-Relais et à échanger avec elles. Le principe des Villages-relais est très utile pour les usagers de la route. Il recommande de renouveler l'appellation Village-relais.

POINT 11.1.1

RÉSOLUTION 2014-06-128

RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : PROTOCOLE D'ENTENTE SERVICE DE CONTENEURS DE CHASSE

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Municipalité de La Doré est adjacent aux grands espaces de la Réserve faunique Ashuapmushuan et de la Branche-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE les chasseurs de gros gibiers et de sauvagine circulent sur notre territoire pour accéder à leur territoire de chasse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré désire s'assurer que les carcasses de gibiers et de sauvagine ne seront pas délaissées dans des endroits inappropriés;

CONSIDÉRANT QUE le service de conteneurs de chasse offert par la Régie des matières résiduelles Lac St-Jean;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- accepte le protocole d'entente présenté par la Régie des matières résiduelles du Lac St-Jean pour le service des conteneurs de chasse;
- accepte de défrayer les frais de location des conteneurs;
- accepte d'effectuer la surveillance et d'assurer la propreté des lieux;
- autorise la directrice générale à signer les documents nécessaires.

POINT 11.1.2

RÉSOLUTION 2014-06-129

RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : PROGRAMME DE SUBVENTION DE COUCHES LAVABLES

ATTENDU QUE les couches jetables représentent le 3^e déchet en importance;

ATTENDU QUE le cycle de décomposition de cette matière varie de 200 à 500 ans ;

ATTENDU QU'en général, un enfant utilise approximativement une tonne de couches jetables avant d'atteindre son seuil de propreté ;

ATTENDU QU'une famille, dépense entre 1 500\$ et 2 500\$ en couches jetables pour un seul enfant ;

ATTENDU QU'en optant pour des couches lavables, une famille dépense entre 450 \$ et 650 \$ pour l'achat d'un ensemble de départ et approximativement 50\$ par année pour l'entretien de celles- ci (savon, électricité, etc.) ;

ATTENDU QUE la RMR souhaite soutenir les politiques familiales municipales en place ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie des matières résiduelles a adopté par résolution un programme de subvention de couches lavables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré participe financièrement aux politiques familiales du Lac-Saint-Jean à la hauteur de 50% des coûts défrayés pour un maximum de 100\$ par enfant. Il est en outre résolu que le remboursement par la municipalité ait lieu sur présentation de pièces justificatives.

POINT 11.2

RÉSOLUTION 2014-06-130

ENTRETIEN DES IMMEUBLES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE des réparations sont nécessaires afin de maintenir la qualité des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise les travaux de réfection de la toiture du bâtiment de la station d'épuration des eaux usées pour 1 200\$, plus les taxes applicables, et les travaux d'entretien au garage municipal pour 4 985\$, plus les taxes applicables, le tout selon les soumissions de C.A.Z. Rénovation.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2014-06-131

CPTAQ : APPUI À UNE DEMANDE D'ALIÉNATION ET DE MORCELLEMENT
LOTS 4 594 502 ET 4 594 508

CONSIDÉRANT la demande de madame Mireille Ménard et monsieur Mario Ménard pour l'autorisation d'aliénation et de morcellement sur les lots 4 594 502 et 4 594 508;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne nuit en rien au potentiel agricole de ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré indique son appui à la demande d'autorisation d'aliénation et de morcellement des lots 4 594 502 et 4 594 508 auprès de la C.P.T.A.Q. La Municipalité de La Doré maintient son droit de premier refus sur le délaissé du chemin de fer du Cran sur ces propriétés.

POINT 15.1

RÉSOLUTION 2014-06-132

CADLD : APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME
DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET FORESTIER 2014-2015

CONSIDÉRANT la demande de la CADLD au Programme de développement régional et forestier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré appuie le projet d'étude de faisabilité pour l'implantation d'une scierie de peuplier faux tremble à La Doré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré appuie le projet d'étude de faisabilité pour l'implantation d'une scierie de peuplier faux tremble à La Doré ainsi que la demande d'aide

financière au Programme de développement régional et forestier 2014-2015. La Municipalité de La Doré s'engage à contribuer financièrement au projet pour 4 000\$ via son fonds de développement. L'aide sera versée au prorata des étapes réalisées.

Questions

POINT 17.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Question : Madame Thérèse Rochefort

Qu'est-ce que le conseil pense faire au sujet du point 8.1 le Centre d'action bénévole de Saint-Félicien?

Réponse :

Pour le Centre d'action bénévole de Saint-Félicien, le conseil n'est pas certain que la participation de la Municipalité de La Doré est nécessaire à cette activité mais il peut y avoir des éléments intéressants. Nous regarderons le projet et nous nous positionnerons plus tard.

POINT 18.0
RÉSOLUTION 2014-06-133
LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h15, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette de lever la présente séance.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale